



Parcours 3D

Règlement

- 1°. Le parcours 3D est ouvert à tous les membres de l'arc club Moléson, ainsi qu'aux membres de l'arc club Fribourg, ceci librement. Cependant un membre d'un de ces deux clubs, devra **obligatoirement**, pour son premier passage sur le parcours, lire le présent règlement et être accompagné par un membre chevronné d'un des deux clubs, qui connaît le parcours.
 - 2°. Le parcours est également ouvert à des tireurs extérieurs aux deux clubs précités, ceci au prix de **15.-frs. par parcours**. Un tireur extérieur, devra **obligatoirement**, pour son premier passage sur le parcours, lire le présent règlement, et être accompagné par un membre chevronné d'un des deux clubs, qui connaît le parcours. Le montant dû pour un parcours, est à payer à la buvette « Le MiniMol », située entre le mini-golf et les places de tennis, ou à un membre du comité si il y en a un présent sur place.
 - 3°. **Sécurité**, la sécurité est l'affaire du **tireur** et des accompagnants, s'il y en a. Il faut non seulement observer le terrain, il faut aussi écouter, et en cas de doute, il est **impératif** que le tireur ou un accompagnant se **déplace jusqu'à la cible**, pour voir si il n'y a aucun danger pour tirer.
 - 4°. **Comportement**, le comportement des tireurs et des accompagnants éventuels, **doit être exemplaire**. Ceci vis-à-vis de la flore qui doit être respectée, de la faune qui ne doit pas être dérangée, **et en aucun cas menacée**, ainsi que envers les promeneurs, champignonneurs, randonneurs et autres personnes, que l'on peut rencontrer sur le parcours. Les chiens doivent être tenus en laisse.
C'est en fonction de votre comportement que seras jugé notre club.
- Le comité prendra des sanctions envers toutes personnes effectuant le parcours et n'ayant pas un comportement correct.**
- 5°. **Tirs**, les tirs doivent se faire sur les cibles 3D uniquement avec des flèches équipées de pointes **Field**, exceptions faite, pour les cibles 3D montées sur ressort ou suspendues, qui doivent être tirées uniquement avec des flèches équipées de pointes **Blunt**.
Les nombres de flèches tirées par cible, est de deux pour les cibles grosses et moyennes, et d'une pour les petites cibles.
 - 6°. Les éventuels problèmes, sont à signaler immédiatement à un membre du comité.